

n° 8  
Hiver 2023-2024



- **Le mot du Maire**
- **La forêt : un patrimoine en danger**
- **Travaux de la rue du Fuverat**
- **Recensement de la population**
- **Nouvelles de l'Adapei du Doubs**
- **Un ouvrage exceptionnel sur l'Abbaye**
- **De nouveaux services « bien-être »**
- **Des Abergers mis à l'honneur**
- **Informations diverses**

# Agenda des Festivités à Labergement-Sainte-Marie

## Mars

- 9 Loto organisé par l'école Ste Jeanne Antide
- 16 Soirée Zumba Carnaval organisée par l'école des 2 Lacs

## Juin

- 27 Spectacle scolaire ouvert à tous - école Ste Jeanne Antide
- 29 Loisirs pour tous - Spectacle d'expression corporelle

Pour plus d'infos, pensez à consulter régulièrement le site de la commune



## Du changement à venir sur le tri en déchèterie !

En début d'année 2024, **une grande partie des consignes de tri en déchèterie vont évoluer.** Conformément à la loi (AGEC), de nouvelles filières de tri vont être mises en place dans les déchèteries du Haut-Doubs :

- Jeux et jouets
- Sports et loisirs
- Bricolage et jardinage

Produits et matériaux de construction du bâtiment



Au vu de ces changements importants, **il sera indispensable de demander conseil à l'agent de déchèterie avant de déposer dans les contenants !**

Formés et qualifiés, les agents seront les seuls habilités à vous renseigner.

**Merci pour votre contribution et votre bienveillance auprès des agents 😊**

## Navettes hivernales, le retour du SKIBUS

Les navettes mises en place par la Communauté de Communes Lacs et Montagnes du Haut-Doubs fonctionneront pendant les vacances de Noël et en février / mars 2024 ainsi que les week-ends de janvier, au minimum sur le schéma de circulation de l'année dernière.

Pour toute information, rendez-vous sur le site de la commune qui apportera toutes les précisions sur les horaires dès qu'ils seront disponibles.



**adil**  
du Doubs  
22 rue  
c.a.u.e

Questions d'habitat ?

**Permanences gratuites**  
uniquement sur rendez-vous

**2024**



**MOUTHE HÔPITAUX-VIEUX**



**France Renouv'**

[www.maisonhabitatdoub.fr](http://www.maisonhabitatdoub.fr)

**ARCHITECTURE & URBANISME**

- Déterminer vos besoins
- Qualifier votre terrain
- Choisir matériaux, volumes, couleurs, agencements
- Comprendre les aspects admissibles

10H - 12H

**JURIDIQUE, FINANCIER & FISCAL**

- Comprendre les rapports locaux
- Obtenir des références loyers
- Accéder à la propriété
- Réaliser un investissement local
- Comprendre le fonctionnement d'une copropriété
- Financer des travaux

14H - 17H

**RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**

- Définir votre projet
- Choisir isolation, chauffage, énergies renouvelables
- Comprendre les devis et audits
- Trouver les bonnes aides financières

14H - 17H

**Février**

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29			

**Avril**

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

**Juin**

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

**Août**

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

**Octobre**

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
		1	2	3	4	5
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

**Décembre**

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

● Rendez-vous à la mairie de Mouthe  
● Rendez-vous à la comcom de Hôpitaux-Vieux

2

Bulletin municipal n°8 — Hiver 2023-2024



## Le mot du Maire

Chères Abergeuses, Abergeurs, Citoyennes, Citoyens,

Voici déjà notre huitième bulletin municipal. Vous y trouverez des informations sur les actions, activités et réalisations des six derniers mois.

Le schéma directeur de l'eau réalisé par NALDEO pour le transfert de cette compétence en 2026 à la Communauté de Communes Lacs et Montagnes du Haut-Doubs est en bonne voie. Notre village sera complètement autonome après la réparation du captage de la source de Theveny : une étude de travaux est en cours avec le cabinet André de Pontarlier.

Une étude nous a été présentée par l'AJENA pour construire un réseau de chaleur avec une chaufferie à plaquettes aux Vallières. Ce dernier alimenterait la salle des fêtes, l'école et la future construction en projet vers le camping (maison des seniors et périscolaire).

Actuellement, nous consommons près de 20 000 litres de fioul par an, ce qui engendre une empreinte carbone très élevée. Or, le PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial nous impose une diminution de 40% de l'émission de polluants atmosphériques d'ici 2030.

Cette chaufferie pourrait être alimentée par les bois scolytés ; en effet, cet insecte fait des ravages dans nos forêts et les chablis se vendent très mal. (article page 6)

Pour répondre aux nouvelles normes obligatoires en 2024, le PPMS (Plan de Sécurité) a été mis en place à l'école publique des deux lacs. Nous en avons profité pour installer les 7 blocs-secours manquants et une baie de brassage pour la gestion de l'alarme, de la fibre, de la vidéo et autres ; les salles de classes ont aussi été équipées de prises RJ45 pour l'installation des vidéo-projecteurs et connections internet.



13 décembre 2023 : le haut niveau de l'eau des lacs

Un projet d'un circuit VTT autour du lac de Saint-Point est presque finalisé par la Communauté de Communes et Bike Solutions et devrait se concrétiser au printemps prochain.

La commune est en cours de préemption sur le bâtiment et les terrains de l'hôtel-restaurant du Coude, conjointement avec la Communauté de Communes, dans le but de faire revivre une activité simple de restauration et de logement. La commission compétente a pris cette décision car le projet immobilier de 21 studios ne lui semblait pas du tout approprié.

Un point sur la vidéoprotection du village : celle-ci a été réquisitionnée près de 30 fois depuis son installation par la gendarmerie pour le captage d'images. Ceci a permis de résoudre un certain nombre de délits et en évitera sûrement d'autres.



Une signalisation réglementaire a été placée aux entrées de village

J'apporte une correction sur la rue du Fuverat : après de grands et beaux travaux, elle se trouve en voie sans issue (et non en sens unique comme mentionné dans le précédent bulletin). (article page 5)

D'autres études et projets sont en cours, nous en reparlerons.

A notre échelle, nous avançons pour votre bien, votre sécurité et pour votre qualité de vie.

Nous sommes à votre écoute pour toute suggestion.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une belle et heureuse année 2024.

Votre Maire, **Ludovic MIROUDOT**

## Découverte du shantiyoga avec Lauranne

Auparavant kinésithérapeute, passionnée de santé naturelle, je me suis aperçue au fur et à mesure de ma pratique, qu'il était primordial que chacun puisse être acteur dans son processus de santé ; c'est donc tout naturellement que je me suis dirigée sur la voie du yoga il y a 9 ans afin d'apporter des outils supplémentaires dans l'accompagnement que je proposais.



Au printemps 2023, je décide de me former pour pouvoir le transmettre à mon tour. J'enseigne donc désormais le shantiyoga, un yoga thérapeutique qui se définit par sa fluidité, ses ajustements précis et sa recherche d'harmonie avec soi. Il vous apportera des bienfaits physiques, émotionnels et

énergétiques par l'intermédiaire de diverses pratiques (posture, respiration, relaxation...)

Je vous donne rendez-vous à la salle des pompes les mardis à 18h, les jeudis à 17h45 et 19h15, les vendredis et samedis à 9h. Les cours de 1h15 sont accessibles à tous, que l'on soit une femme ou un homme, à tout âge, souple ou non...

Très prochainement, je vais compléter ma formation de yoga initial par une formation de yoga pré- et post-natal pour pouvoir accompagner les femmes enceintes et jeunes mamans.

Contact : Lauranne Seprez **06 88 49 81 00**

## MEEN HYPNOSE : Séverine

accompagnatrice de votre changement

Je suis Séverine BASSAND, Maître Praticienne en Hypnose, et je vous invite à explorer les profondeurs de votre potentiel à travers l'hypnose. Ma passion réside tout d'abord en une écoute attentive, permettant la personnalisation de chaque expérience offrant une voie unique vers votre bien-être mental et émotionnel.



Avec une expérience enrichissante dans l'hypnose, toujours curieuse de nouveautés, je consacre mon énergie à guider les individus vers un changement significatif depuis plus de deux ans au 30 avenue de la gare. Toujours soucieuse d'accompagner au mieux les personnes qui font appel à moi, je propose également des séances RITMO® (dérivé d'EMDR® ou la gestion des traumatismes).

De la gestion du poids, au stress, un deuil difficile et à la confiance en soi... je m'engage à tout mettre en œuvre pour vous aider à atteindre votre objectif dans les meilleures conditions.

Si vous êtes prêt(e) à embarquer dans cette aventure de transformation personnelle, je vous encourage à prendre rendez-vous avec moi aujourd'hui. Ensemble, explorons comment l'hypnose peut ouvrir la porte à un changement positif.

Contact par mail : [contact@meen-hypnose.fr](mailto:contact@meen-hypnose.fr)  
ou **06 47 71 13 84** <https://meen-hypnose.fr/>

## AngyLou, Institut de Beauté et de Bien-Être

Installée depuis quelques semaines au 30 avenue de la gare, venez découvrir AngyLou, mon Institut de Beauté et de Bien-Être.

Je me nomme Isabelle Dechaume et vous invite à me rendre visite au sein de mon établissement situé dans l'ancien cabinet des kinésithérapeutes. J'espère, par ces quelques lignes de présentation, vous donner l'envie de venir découvrir mon univers : me consacrer à votre bien-être et vous garantir un moment de déconnexion totale.

Forte d'une expérience de 13 années dans le domaine de la beauté, je suis titulaire d'un CAP Esthétique, Cosmétique. Pour parvenir à réaliser mon rêve, celui d'ouvrir mon institut, j'ai poursuivi mes études pour obtenir mon BTS Métiers de l'Esthétique.

Avant de me lancer, j'ai eu besoin de gagner en confiance et de découvrir toutes les facettes de ce métier. Passionnée par mon travail, j'ai désiré le



transmettre. Dès que j'ai obtenu mon certificat de formatrice d'apprenties sur toute la France et la Suisse, j'ai eu plaisir à partager mes connaissances et mes expériences dans ce métier. Pour être toujours à la hauteur des innovations, je me forme régulièrement aux nouvelles techniques. Vous pourrez trouver au sein de mon institut de beauté les prestations suivantes : **soins visage et corps, onglerie (Certificat de Prothésiste Ongulaire), épilations, maquillage, conseils, vente de produits cosmétique bio et naturel.**

Contact : **06 75 77 91 52**  
ou par email : [i.dechaume@laposte.net](mailto:i.dechaume@laposte.net)





# Labergement-Sainte-Marie

## Travaux de la rue du Fuverat



Comme vous l'avez sûrement constaté, d'importants travaux ont été réalisés rue du Fuverat. Ils ont débuté au printemps dernier et se sont achevés en

Bien sûr, ces travaux représentent un coût important pour la collectivité : environ 250 000 euros prélevés sur le budget eau de la commune et 400 000 euros pour la voirie.

Les entreprises locales ont été mobilisées pour ces travaux dont l'entreprise de travaux publics Nicolet. Une partie du travail sur le réseau a été effectuée en régie par les employés municipaux, notamment le branchement des compteurs.

Grâce à ce chantier, la sécurité de tous se trouve améliorée. La rue du Fuverat est désormais sans issue, ce qui rend impossible le trafic de transit qui

juillet avec la pose de l'enrobé sur la chaussée. La commune souhaitait en effet rénover les réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement qui présentaient des signes de vétusté.

Le réseau d'eau a été entièrement refait, avec la pose de nouvelles conduites et de regards au milieu de la voirie permettant une nouvelle redistribution de compteurs neufs pour les riverains. L'assainissement, compétence de la Communauté de Communes Lacs et Montagnes du Haut-Doubs, a été repris par endroits.

Le réseau d'eaux pluviales a lui aussi fait l'objet d'une réfection partielle et d'un curage pour les parties non remplacées.

Quant à la voirie, elle a été refaite intégralement : pose d'un nouvel enrobé, remplacement des trottoirs par des canules latérales, pose de bornes incendie.



cherchait à éviter le carrefour du Coude. Un balisage a été réalisé pour les cyclistes et une barrière a été mise en place ainsi qu'un gendarme couché pour faciliter la traversée sereine des piétons. Ces aménagements permettent aussi une liaison avec le sentier piétonnier du tour du lac.

À noter également que les arbres ont pu être conservés le long de la rue et que les riverains ont pu profiter de ce chantier pour refaire à moindre coût les enrobés de leurs propriétés ; tout ceci contribue à donner un nouveau visage à ce quartier, premier lotissement construit à Labergement-Sainte-Marie.





# La forêt : un patrimoine en danger

La forêt communale s'étend sur une superficie de 230 hectares (ha) auxquels il faut ajouter les 110 ha de l'alpage de la Boissaude, répartis en pâture-forêt pour 90 ha et forêt pour 20 ha. Elle est divisée en une quarantaine de parcelles situées sur les massifs de la Fuvelle, la Grand'Côte, le Mont Sainte-Marie, le Fourpéret, le Brey, Remoray...

La gestion globale en est confiée à l'ONF qui réalise des mesures de cubage et d'entretien sylvicole, de garderie et de mise sur le marché. L'exploitation des parcelles nécessite la création de chemins d'exploitation et de places de dépôt financées en partie par la commune.

Sur la base d'une planification établie sous contrat pour 20 ans (le plan de gestion), l'ONF se charge de la commercialisation des bois selon trois modes de vente :

- la vente sur pied,
- la vente du bois façonné bord de route,
- le contrat d'approvisionnement.

Traditionnellement, la commune pouvait exploiter environ 1 500 m<sup>3</sup> par an pour une recette approximative de 100 000 euros, soit une recette nette de 55 000 euros après déduction des charges, frais de garderie (12%), de gestion et d'exploitation.

Mais depuis 5 ou 6 ans, l'invasion par les scolytes (insecte ravageur) a profondément modifié tous les plans établis, affectant lourdement le budget communal puisque les recettes diminuent (baisse des prix de vente) alors que les charges augmentent.

Alors qu'en 2018 le volume de chablis commercialisé était d'environ 690 m<sup>3</sup>, il est passé à plus de 1 400 m<sup>3</sup> en 2023, soit plus du double !

Et c'est toute la filière bois, de la commune aux acheteurs de bois, scieurs et artisans, qui sera gravement pénalisée à terme, quand la forêt aura perdu son capital de bois sur pied et qu'il n'y aura plus grand-chose sur le marché, ou du moins des bois de qualité médiocre.

Face à ce constat, nous devons essayer d'anticiper. Sachant qu'un arbre vit en moyenne 80 ans, quelles seront les essences les mieux adaptées à l'évolution du climat (température, vent, sécheresse) ?

Quelles seront les essences adaptées à la construction de l'habitat dans le futur ? Quelles seront les essences, qui certainement, remplaceront nos forêts d'épicéas et de sapins ?

À l'heure actuelle, nous privilégions la régénérescence

naturelle et il semblerait qu'à notre altitude les feuillus s'imposent naturellement.

Nous avons tous en mémoire la tempête de décembre 1999 qui a détruit de nombreuses forêts et nous remarquons que 25 ans plus tard les cicatrices se sont quasiment effacées même si, à l'époque, beaucoup de communes propriétaires ont perdu de l'argent.

La forêt représente un patrimoine essentiel et remplit de nombreuses fonctions : elle contribue à la biodiversité, capte le carbone et le stocke dans le sol, jouant ainsi un rôle très important pour la régulation climatique.

Et bien sûr, elle reste un lieu préservé qui ravit tous ceux qui s'y promènent.

Mobilisons-nous pour que les générations à venir puissent à leur tour profiter de ces bienfaits.



## Dépôts sauvages



Nous avons constaté une augmentation des dépôts sauvages\* dans la Fuvelle et la Petite Fuvelle, qui engendrent des coûts pour la collectivité en temps de ramassage, d'évacuation en déchèterie...

Dans notre village, le talus d'à côté, les cours d'eau, le domaine public, la forêt... ne sont pas non plus des lieux de dépôt de déchets verts et d'objets en tous genres... pour cela, la déchèterie existe à moins de 500 mètres.

Ces actes sont punis par la loi et passibles d'une amende de 68 à 1 500 euros. Soyons vigilants. Respectons la nature et notre cadre de vie. Merci.

Ces actes sont punis par la loi et passibles d'une amende de 68 à 1 500 euros. Soyons vigilants. Respectons la nature et notre cadre de vie. Merci.

\* En France on estime à 1 million de tonnes les dépôts sauvages, soit 100 tours Eiffel par an



## Renouée du Japon

Les règles concernant la lutte contre la plante invasive « renouée du Japon » ont changé.

Les directives de Préal Haut-Doubs imposent un fauchage régulier de la plante et de laisser les tiges sur place.

Les apports en déchèterie sont dorénavant interdits.

Pour tout renseignement, contactez les membres de la commission « lutte contre les plantes invasives » en mairie.

## Passage de flambeau à la direction de l'entreprise J.M. THIONNET

C'est après différentes expériences professionnelles puis une première création de société avec son frère Claude que Jean-Marie Thionnet crée en 1993 sa propre entreprise de chauffage, sanitaire et zinguerie sous le statut de SARL. Les chantiers se succèdent et amènent Jean-Marie à recruter progressivement. Avec ses ouvriers, il acquiert toutes les compétences nécessaires pour étendre son champ d'action à la menuiserie et la charpente. En 2005, il fait construire ses ateliers au bout de l'impasse de la Fabrique (vers les ateliers municipaux).



Très soucieux de préserver le patrimoine architectural de nos villages et de voir les règles d'urbanisme trop laxistes, Jean-Marie Thionnet se voit tout naturellement confier des chantiers de réfection d'églises, fermes comtoises et autres éléments de patrimoine.

L'entreprise bénéficie d'ailleurs de la marque « Valeurs Parc Naturel Régional » mais aussi d'une qualification QUALIBAT RGE.

30 ans après la création de l'entreprise, et comptant profiter d'une retraite bien méritée, c'est avec sérénité que Jean-Marie Thionnet remet les clefs de sa société, comptant 7 employés, à Nathalie Remonnay et Ange Lanaud, un jeune couple qu'il a sélectionné pour ses valeurs, ses formations et parcours professionnels ainsi que sa motivation. Tous deux issus du lycée du bois de Mouchard, Nathalie et Ange ont travaillé dans différentes entreprises de construction bois et charpente. Nathalie a travaillé en bureau d'étude et suivi de chantiers et Ange en tant que responsable de production.

Parents de deux garçons, Nathalie et Ange se sont installés au village et sont depuis le 2 octobre à la tête de l'entreprise qu'ils comptent pérenniser et développer. Jean-Marie les accompagne jusqu'à fin 2023 pour un passage progressif de flambeau.

Nous leur souhaitons pleine réussite et bienvenue à Labergement-Sainte-Marie.



Nathalie Remonnay et Ange Lanaud



# Recensement de la population

Le recensement aura lieu **du 18/01/24 au 17/02/24** à Labergement-Sainte-Marie.

Un document sera déposé dans votre boîte aux lettres vous invitant à remplir une notice sur internet.

**Vous ne pouvez pas répondre par internet ?**

Des questionnaires papier peuvent vous être remis par l'agent recenseur.

Attention à la date limite pour remplir ce document.

Le recensement de la population est un acte civique, **OBLIGATOIRE** et gratuit.

## Le recensement de la population, c'est utile !



Le recensement permet de connaître le **nombre de personnes vivant dans chaque commune**.



Ses résultats déterminent la **participation de l'État au budget des communes** : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.



En y répondant, vous permettez aux collectivités d'ajuster **l'action publique** aux besoins de tous, en matière **d'équipements collectifs** (écoles, maisons de retraite) ou de **transports à développer**.

## Le recensement de la population, c'est sûr !



Les questionnaires du recensement ne peuvent donner lieu à **aucun contrôle administratif ou fiscal**. Ils sont destinés à l'Insee et serviront à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche.



Votre **nom** et votre **adresse** sont nécessaires pour ne pas vous compter plusieurs fois. Ils sont **supprimés des bases informatiques**, une fois les résultats de l'enquête obtenus.



Les traitements de données personnelles mis en œuvre par l'Insee à des fins statistiques sont conformes au **Règlement général sur la protection des données (RGPD)** et à la **loi Informatique et Libertés**.

100 Imprimé



**Le recensement de la population est un acte civique, obligatoire et gratuit.**

Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent.



Toutes les informations sont disponibles sur le site

**WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR**

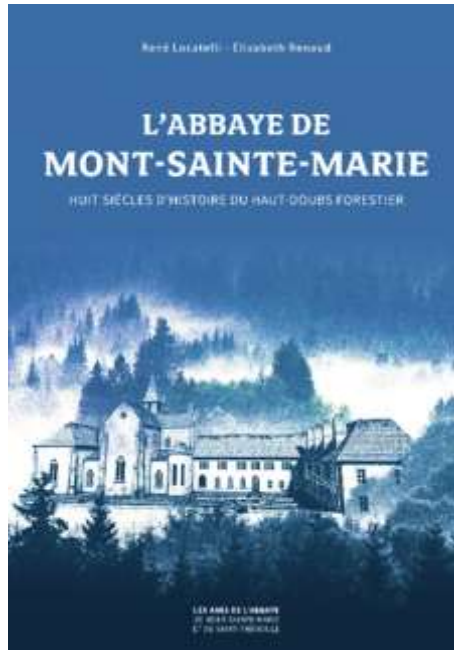
Plus d'informations également auprès de votre agent recenseur ou de votre mairie.





L'abbaye cistercienne de Mont-Sainte-Marie, située entre les deux lacs de Remoray et de Saint-Point, fondée officiellement en 1199 par Gaucher, sire de Salins et objet de la protection de la puissante Maison de Chalon-Arlay, a joué un rôle déterminant dans la colonisation et la mise en valeur de la région du Haut-Doubs forestier. Elle a connu un destin exceptionnel qui en fit une des abbayes les plus prestigieuses de la région : son rayonnement s'est étendu bien au-delà de sa zone d'influence primitive.

Tous nos villages ont un rapport avec l'abbaye de Mont-Sainte-Marie : qu'ils aient été créés par elle, possédés et régis directement comme Labergement-Sainte-Marie, Remoray, Saint-Antoine, Fourcatier-et-Maison-Neuve, Rochejean, Vaux-et-Chantegrue, Le Brey ; qu'ils aient été exploités par elle pour leurs ressources en eau ou en fer comme Les Longevilles, Métabief, Jougne, Malbuisson, Frasne ; qu'elle y ait possédé une partie



du territoire ou qu'elle ait entretenu avec eux des rapports particuliers comme Touillon-et-Loutelet, Saint-Point-Lac, les Grangettes, Malpas, La Planée, Les Hôpitaux-Vieux, les Hôpitaux-Neufs, Mouthe... elle a marqué l'existence de nombreuses générations d'habitants de nos villages, elle appartient à notre Histoire.

Dans un magnifique ouvrage de plus de 400 pages somptueusement illustrées, édité par les amis de l'Abbaye de Mont-Sainte-Marie et de Saint Théodule, René Locatelli, professeur honoraire d'histoire médiévale à l'Université de Franche-Comté et Elisabeth Renaud, docteur en histoire, nous offrent, à travers l'évolution

de l'illustre abbaye, une synthèse unique de huit siècles du passé du Haut-Doubs forestier.

La sortie de l'ouvrage est prévue pour février 2024, une souscription est lancée jusqu'au 10 janvier 2024, au prix de 50€ l'ouvrage au lieu de 55 € (Bulletin de souscription disponible en mairie et chez les commerçants).

## Espace réservé à l'expression des élus de la liste « Bien vivre à Labergement »

### *Adieu Régis Claden*

*Tu nous as quittés par une triste journée d'automne, discrètement, fidèle à ton image.*

*Tristes, nous le sommes toutes et tous et nous voulons te remercier de tout cœur pour ton engagement ou plutôt tes nombreux engagements bénévoles.*

*Il y a trois ans, tu t'étais rapidement rallié à notre liste « Bien Vivre à Labergement », nous apportant un fidèle soutien et voulant faire profiter la collectivité de tes connaissances et expériences.*

*Proche de la nature, tu as été un des membres fondateurs de « la Maison de la Réserve ». Tu siégeais encore au Bureau de l'Association en tant que Vice-Président et t'impliquais à fond dans les divers projets.*

*Tu étais également membre et Vice-Président de l'association du Jumelage, ta voiture souvent garée devant l'ancienne gare car tu organisais et participais au tri des papiers recyclés.*

*L'un de tes derniers engagements a été l'AMAP. Que d'heures passées à rédiger les statuts et à assurer les permanences lors des distributions des produits locaux ! Grâce à toi, un lien a été établi entre la Maison de la Réserve et l'AMAP.*

*Pour tous ces engagements, ces heures données pour les autres, nous te sommes reconnaissants et ne pourrons jamais assez te remercier.*

*Merci Régis !*

*Nous apportons tout notre soutien à ton épouse Marcelle, ton fils Alexandre et tes petites filles adorées Salomé et Isaline.*

*Bien Vivre à Labergement*

## Quelques nouvelles de l'Adapei du Doubs



Depuis 2 ans déjà, l'Adapei s'est transformée en 2 entités :

- la Fondation Pluriel qui gère les établissements,
- la nouvelle Adapei du Doubs réunissant personnes en situation de handicap, familles et amis.



Avec ses 7 sections, (Baume les Dames, Besançon, Maîche, Montbéliard, Morteau, Ornans, Pontarlier) :

- elle revendique une société inclusive,
- elle s'engage pour l'autonomie et l'autodétermination,
- elle informe les personnes de leurs droits et les aide à les faire respecter,
- elle organise pour chaque personne des moments de rupture avec le quotidien : acti-

vités diverses, sorties, week-end culturel, rencontres sportives, conférences et formations...

- elle est un soutien pour les familles.

Ce sont les « Opérations Brioches » des 7 sections qui permettent de financer, les activités organisées par l'Adapei du Doubs, mais aussi sophrologie, médiation animale, musicothérapie, sport adapté... dans les établissements de la Fondation Pluriel.

Un grand merci à vous tous, bénévoles, porteurs de brioches mais également donateurs, pour votre accueil bienveillant et votre générosité. Grâce à vous, la vie des personnes en situation de handicap est plus belle.

Elles se joignent à moi ainsi que les administrateurs pour vous présenter nos meilleurs vœux pour l'année 2024.

Nicole Gauthier, Présidente de l'Adapei du Doubs

Adapei du Doubs  
81 rue de Dole - CS 51913  
25020 BESANCON Cedex  
**06 25 78 09 61**

### Journée au Conifer

*L'année dernière, grâce à la mobilisation de tous, municipalités, bénévoles et bien sûr à la générosité de la population du Doubs, nous avons pu financer des activités, des sorties culturelles et sportives, une conférence "aimer, être aimé", une formation sur l'autodétermination...*

*Si vous avez un peu de temps à donner et que vous souhaitez participer à la vente de brioches, contactez la mairie.*



## Nouveau personnel communal



**Mme Florence Humilière**

Adjointe technique en charge de l'entretien des locaux. En poste à mi-temps depuis août 2023

Son autre mi-temps est à la fromagerie des Fourgs

**M. Erwan Loutrel**

Apprenti BP Aménagement paysager  
2<sup>ème</sup> année

1<sup>ère</sup> année réalisée au Golf de Pontarlier





## Mise à l'honneur !

Depuis le dernier bulletin, l'équipe municipale souhaite apporter de chaleureux remerciements aux villageois qui ont pris de belles initiatives.

### Une initiative pour la sécurité routière dans la grande rue

En lien avec la sécurisation de la grande rue par la pose du feu comportemental de la mairie, de nombreux citoyens ont pris conscience que la limitation de la rue était à 30 km/h et qu'il était bien difficile de s'y tenir en particulier dans le sens de la descente. S'il y en a une qui ne connaît pas le chômage, c'est bien l'ampoule rouge du feu qui a fort à faire face à tous ces véhicules arrivant à bonne allure et dont les conducteurs découvrent ou redécouvrent la présence de ce feu. (précisons que la gendarmerie a la possibilité de verbaliser tout passage au feu rouge)

Avec l'accord du Conseil Municipal, Corinne et Pascal Rolland ont réalisé des pochoirs en bois permettant de peindre des panneaux de signalisation au sol afin de rappeler aux automobilistes que toute la rue est limitée à 30 km/h et pas seulement le tronçon sanctionné par le feu.



C'est grâce à cette faible vitesse des véhicules qu'une cohabitation dans de bonnes conditions de sécurité est possible entre les véhicules motorisés et les vélos sur la même chaussée. Elle permet également aux piétons de traverser la voie en tout point, dès lors qu'ils se situent à plus de 50 mètres du passage piéton le plus proche. D'autres panneaux dessinés sur la chaussée rappellent cette règle.



*Depuis plusieurs années, la grande rue est limitée à 30 km/h*

### Propreté de nos rues

Un grand merci à Mme Annie Ferreux qui, durant l'été, a pris l'initiative de rendre propres les abords de la mairie.

En effet, de nombreuses incivilités ont été commises rendant une image peu agréable pour tous nos concitoyens lors de



leur passage dans nos rues.

Seulement quelques personnes négligentes

suffisent à rendre les rues sales par l'abandon de mégots, déchets et autres déjections canines...

A l'opposé, de plus en plus d'Abergeuses et Abergeurs prennent parfois le temps de ramasser tout ce qui peut traîner ici et là. Bravo et encore merci à eux !

À noter : rendez-vous au nettoyage de printemps (voir en bas de la dernière page).



Nous avons été stupéfaits d'apprendre le 18 novembre le décès brutal de Madame **Bernadette ROBBE**.

Bernadette a beaucoup contribué à l'élaboration de nos bulletins municipaux dès le premier numéro.

Avec Philippe, ils nous ont généreusement fait profiter de leur expérience de la publication de la revue Racines pour le lancement de notre bulletin. Ensuite Bernadette a toujours été l'une de nos excellentes relectrices mais aussi toujours d'un précieux conseil en graphisme. Elle est d'ailleurs l'auteur du logo actuellement utilisé par la commune et présent en première page de cette brochure.

C'est avec une grande émotion que le conseil municipal rend, en ces quelques lignes, hommage à Bernadette.

# Infos pratiques / horaires

## Mairie

### Le secrétariat de Mairie vous accueille

du lundi au samedi  
de 10 h à 12 h  
et le mardi et jeudi  
de 16 h à 18 h

[mairie.labergement@gmail.com](mailto:mairie.labergement@gmail.com)

Tel : **03 81 69 32 05**

**Fermetures exceptionnelles  
les 26 décembre et 2 janvier**

## Agence postale

**L'agence postale**  
est à votre disposition  
dans les locaux de la Mairie :  
lundi, mardi, samedi  
de 8 h 30 à 11 h 30  
et le jeudi de 15 h à 18 h

**Fermetures exceptionnelles  
les 26 décembre et 2 janvier**

## Déchèterie

### Horaires d'hiver : 1<sup>er</sup> novembre - 31 mars

Lundi : 13 h 30 - 17 h 15  
Mardi : *fermé*  
Mercredi : 9 h 00 - 11 h 45  
13 h 30 - 17 h 15  
Jeudi : 13 h 30 - 17 h 15  
Vendredi : 13 h 30 - 17 h 15  
Samedi : 9 h 00 - 11 h 45  
13 h 30 - 17 h 15

Vignette obligatoire  
à retirer en Mairie

## Cérémonies

Les cérémonies commémoratives des armistices auront désormais lieu tous les ans :

**les 8 mai à 10 h**  
**les 11 novembre à 11 h**

Rendez-vous devant l'église

## Bibliothèque

La bibliothèque de Malbuisson est ouverte toute l'année et accessible gratuitement pour les Abergéuses et Abergéurs.

Lundi : 10 h 30 - 11 h 30  
Mercredi : 17 h 00 - 18 h 30  
Vendredi : 17 h 30 - 18 h 30  
Samedi : 10 h 00 - 11 h 30

## Don du sang

Jeudi **4 janvier** 2024  
Jeudi **29 mars** 2024  
Jeudi **2 mai** 2024  
Jeudi **4 juillet** 2024

Salle des Vallières  
**de 16 h à 19 h 30**

Pour toute info et prise de RDV connectez-vous sur :  
[dondesang.efs.sante.fr](http://dondesang.efs.sante.fr)

## État civil

2<sup>ème</sup> semestre 2023

### Naissances :

24 juin Chavanne Marceau

### Mariage :

26 août Doro Alexis & Morellet Caroline  
09 septembre Tesniere Cedric & Boitelle Virginie

### Décès :

03 août	Cretelle Eliane
09 août	Capelli Charles
13 septembre	Bonnet Suzanne
02 octobre	Capelli Héloïse
28 octobre	Claden Regis
02 novembre	Michel Andrée
18 novembre	Robbe Bernadette
14 décembre	Tissot Jean

## Nos anciens

### Anniversaires :

Ont été fêtées ce semestre à l'occasion de leurs 90 ans :  
Mesdames Gratienne Magnani le 12 juillet et Anne-Marie Locatelli le 1<sup>er</sup> octobre.

## Périscolaire

Accueil de loisirs pendant les vacances scolaires :

**du 26/02/24 au 01/03/24**  
**du 22/04/24 au 26/04/24**  
**du 08/07/24 au 19/07/24**  
**du 19/08/24 au 30/08/24**

## Nettoyage de printemps

La matinée nettoyage du village aura lieu en avril ou mai selon la météo. Si vous souhaitez y participer et être prévenu, merci de le faire savoir par mail en Mairie.

